

Un cadre
choisi



Une ambiance
familiale

A 35 km
au nord
de
Clermont-Ferrand



Pour enfants
et adolescents



AJF - Le Temps des Vacances



SEJOURS ETE 2025



Association
AJF – Le Temps des Vacances
19 rue du Puy Chazel
63460 JOZERAND

Mme S. CARCASSA
Tel : 06 89 37 04 55

ajf-letempsdesvacances@orange.fr

www.ajf-letempsdesvacances.fr

facebook.com/ajfletempsdesvacances

**13 / 27
JUILLET**

**3 / 17
AOÛT**

PROJET EDUCATIF du Temps des Vacances (extraits)

Présentation Globale

Notre Centre de Vacances accueille 130 enfants et adolescents environ par séjour, de 6 à 18 ans, de toutes origines ethniques et religieuses. Le Projet Educatif prend en compte cette particularité, en scindant la collectivité en groupes d'âge : les moyens, les grands, les préadolescents, les adolescents.

Chaque groupe bénéficie d'un projet pédagogique particulier s'adaptant aux spécificités des besoins et des buts fixés, tout en gardant un certain nombre d'activités communes pour maintenir un lien entre les âges et un réel « esprit de famille » très apprécié par tous les enfants. Le projet éducatif demeure la base sur laquelle s'articulent les différents modes de fonctionnement des acteurs de la vie sociale du centre de vacances.

Conditions de l'Action

Ces acteurs évoluent dans un cadre choisi (propriété de 7 hectares, en pleine nature), et quelle que soit la définition de leurs tâches (personnel de service, animateurs, directeurs) participent à la réussite du projet. De plus, les créateurs du projet insistent sur la présence d'un personnel représentatif de tous les âges de la vie : jeunes, couples, personnes âgées, apportant leur concours au sein de la structure. Du fait de cette cohabitation, se retrouvent sur le centre toutes les tranches d'âges, enfants et adultes, et la configuration de ce lieu de vie permet à chacun de s'y sentir « en famille ». Il n'en demeure pas moins que le grand nombre de bâtiments et leur indépendance permettent également de respecter la liberté de chacun.

Objectifs généraux

- ☐ Le Respect de la personne humaine :
 - ✓ enfants : respect de l'enfant dans toutes les dimensions de sa personne ;
 - ✓ adultes : accompagnement de l'animateur dans sa formation ; valorisation du « travail » du personnel de service ; promotion et formation des cadres.
- ☐ La prise en compte de chaque participant en tant que personne avec ses droits et ses devoirs.
- ☐ L'épanouissement de chaque participant dans toutes les dimensions de sa personne : physique, morale et spirituelle.
- ☐ Le développement de la vie sociale dans la collectivité par la responsabilisation et par l'ouverture sur les structures extérieures.
- ☐ Le développement des capacités d'intégration par un mode de vie basé sur le respect de l'autre et du cadre de vie.
- ☐ Le développement de la vie affective par les différents contacts avec les groupes d'âges et avec la nature.
- ☐ L'éducation à l'hygiène et aux soins corporels.
- ☐ L'éducation alimentaire : soin et qualité apportés à la confection, à la distribution et à la prise des repas, repas variés, repas spéciaux des pays du monde entier et des provinces de France, journées à thème....
- ☐ L'éducation au sommeil.
- ☐ L'éducation à une hygiène de vie :
 - ✓ dans un cadre où les toxiques (alcool, tabac, drogues....) n'existent pas ;
 - ✓ l'équilibre entre les moments actifs et calmes, entre le physique et le spirituel ;
 - ✓ une courbe d'activités respectant au mieux les rythmes circadiens.
- ☐ L'éducation à la créativité.
- ☐ La sensibilisation spirituelle adaptée à chaque tranche d'âge, avec la possibilité d'un partage quotidien de la Bible, référence culturelle (dans le cadre de la Famille Protestante), et une vie pratique en harmonie avec les valeurs citoyennes.

La dynamique impulsée par ses acteurs entraîne l'association à se mobiliser davantage pour la jeunesse, et l'équipe locale tend à se renforcer particulièrement par les jeunes qui peu à peu prennent leur place active en son sein (enfants qui nous suivent au fil des ans et deviennent ensuite animateurs et/ou membres du personnel de service et/ou cadres).

SÉJOURS

Ils ont lieu à Jozerand, près de Combronde (63).

Le climat peut être très chaud en été, mais aussi froid et changeant, les matinées et les soirées étant parfois plus fraîches et pluvieuses.

Le centre de vacances est situé sur une grande et belle propriété, très boisée, un peu en hauteur, avec une superbe vue sur le Puy de Dôme, et au calme.

Les enfants sont logés dans des bâtiments et les adolescents (garçons) dans des tentes villas.

ACTIVITÉS

Elles seront proposées à vos enfants, selon leur âge, sur le centre et dans la région : piscine, activités nautiques, balades, randonnées, escalade, VTT, parcours accrobranche, visites, grands jeux, soirées animées...

Cette liste n'est pas exhaustive et les activités peuvent changer d'une année sur l'autre.



Le Temps des Vacances

Colonies et camps d'adolescents 2025

SEJOUR JUILLET

Du dimanche 13/07 au dimanche 27/07

Arrivée entre 10h et 16h

Départ entre 10h et 14h

Organisatrice : Mme CARCASSA Sandrine

Directrice : Mme CARCASSA Sandrine

Directrice Adjointe : Mme HADJI-HARONIAN Laurence



Contact :

Sandrine

CARCASSA

06 89 37 04 55

04 73 33 02 73

SEJOUR AOÛT

Du dimanche 3/08 au dimanche 17/08

Arrivée entre 10h et 16h

Départ entre 10h et 14h

Organisatrice : Mme CARCASSA Sandrine

Directrice : Mme CARCASSA Sandrine

Toutes activités incluses pour 15 jours

Tarifs du séjour

- de 12 ans	12 ans et +
585 €	660 €

Si inscription avant le 1^{er} Mai*	
- de 12 ans	12 ans et +
540 €	615 €

*Remise accordée si le dossier d'inscription et le règlement sont complets et nous parviennent avant le 1^{er} Mai 2025.

Remises

Remise particulière aux fratries de 3 enfants et plus

3 enfants : 30% de remise sur la pension du plus jeune.

4 enfants : 40% de remise sur la pension du plus jeune.

5 enfants : 50% de remise sur la pension du plus jeune.

(Nous ne prenons pas les enfants de moins de 6 ans)

Dans l'intérêt des enfants, lors de la formation des équipes et en fonction des inscriptions, nous nous réservons le droit de placer ceux en limite d'âge (11/12 ans), soit chez les grands (9-11 ans), soit chez les préados (12-14 ans).

Les pensions seront donc réajustées en fonction du choix effectué. Nous vous préviendrons dès que possible.

- +** ⇒ **Un chèque de 20 €** (correspondant à l'adhésion et aux frais administratifs) par famille
⇒ **Un chèque de caution de 80 € pour caution médicale** par enfant
ou l'attestation de la CMU pour la gratuité des soins.

Ce chèque de caution vous sera rendu en fin de séjour si vous avez remboursé les éventuels frais médicaux.

Inscriptions

Renvoyer un dossier complet.

Bien lire attentivement
toutes les informations données dans ce
dossier.

↳ cf. paragraphe « Constitution du dossier »

*Tout dossier incomplet ne sera pas validé et
nous ne garderons pas la place, ce qui risque de
diminuer vos chances d'inscription.*

*Nous ne ferons aucune
réservation par téléphone.*

Annulation

➔ **20 €** seront retenus d'office, pour les frais d'ouverture de dossier, quel que soit le motif du désistement et quel que soit le jour où interviendra ce désistement.

De plus, si vous annulez le séjour de votre enfant, sauf pour raison médicale (dans ce cas, fournir un certificat médical précis) :

- ✗ Plus de 45 jours avant la date de départ, il sera retenu 100 €
- ✗ Moins de 45 jours, il sera retenu 25% du montant de la pension.
- ✗ Moins de 15 jours, il sera retenu 50% du montant de la pension.
- ✗ Dans le cas de non présentation, aucun remboursement ne sera effectué.
- ✗ Départ en cours de séjour : aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale.
- ✗ Remboursement intégral des frais de séjour en cas d'interdiction gouvernementale des séjours.



Modes de règlement



- Tous les chèques seront libellés à l'ordre de :
Association A.J.F. - Le Temps des Vacances.

Ils doivent **obligatoirement être joints** au dossier d'inscription pour que celle-ci soit prise en compte.

- **Si vous choisissez le paiement en chèques :**

→ Dater **TOUS** les chèques du jour où ils sont émis (interdiction légale d'antidater)

→ Noter **AU VERSO**, AU CRAYON, la date à laquelle nous devons les débiter. (*Jour/semaine précisés*).

Le premier chèque est automatiquement encaissé à l'inscription, les autres en suivant et prenant fin au plus tard en décembre 2025.

- ✓ pour la pension « – de 12 ans », faire par exemple :

→ 1 chèque de 145 € et 4 chèques de 110 €
Avec remise 1 chèque de 140 € et 4 chèques de 100 €

- ✓ Pour la pension « 12 ans et + », faire par exemple :

→ 1 chèque de 140 € et 4 chèques de 130 €
Avec remise 1 chèque de 135 € et 4 chèques de 120 €

Si besoin de fractionner en plus de 5 chèques, nous contacter.

- **Virement bancaire :**

Si vous optez pour le virement bancaire :

IBAN : FR18 2004 1010 0404 1780 1V02 507

N'oubliez pas de préciser lors du virement le nom de de l'enfant et l'intitulé du séjour (avril, juillet ou août).

Le **dernier virement** doit **obligatoirement** être effectué **7 jours avant le début du séjour**.

Aides Financières

Bénéficiaires de la CAF



Attention !

Nous vous rappelons que certaines CAF ne remboursent pas l'aide accordée si la colonie n'a pas lieu dans votre département ou pour d'autres raisons diverses.

Renseignez-vous bien afin d'éviter les mauvaises surprises.

1/ Signaler dans la fiche d'inscription que vous avez le droit à la CAF en indiquant votre matricule afin que nous fassions le nécessaire de notre côté.

2/ Régler **ENTIEREMENT** la pension.

Vous pouvez :

- effectuer un chèque du montant de l'aide que nous n'encaisserons pas et vous retournerons à la réception des aides de la CAF.
- régler la totalité du séjour, nous vous rembourserons par la suite, une fois les aides obtenues.

3/ Faire parvenir dès réception de votre caisse, le document précisant le montant de l'aide.



Autres Aides

Que vous bénéficiiez ou non des aides de la CAF, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de :

- votre comité d'entreprise
- votre mairie
- ASE : par le biais d'une assistante sociale
- Conseil Départemental
- Rectorat (*pour ceux dépendant de l'Education Nationale*)
- Jeunesse au Plein Air

Vous pouvez obtenir des bourses ou des aides pour le trousseau, le voyage et même la pension (aides qui peuvent être cumulées).

Toute aide dépassant le montant de la pension reste acquise à l'Association.

Transport

Le choix et le coût du transport sont à la charge des familles.
Vous trouverez ci-dessous les différentes possibilités à votre disposition.

Une fois votre choix fait, nous vous remercions de nous le faire connaître sur la fiche d'inscription à la rubrique dédiée.

Dans un second temps, des renseignements supplémentaires vous seront demandés et/ou fournis.

Train individuel



Vous pouvez choisir aussi le mode train individuel si votre enfant peut voyager seul. Choisir la gare de **Riom-Châtel Guyon** comme arrivée/départ, un horaire d'arrivée compris entre 10h et 16h et un horaire de départ compris entre 10h et 14h.

Transport par vos soins (ou par un tiers)



Vous pouvez acheminer vous-mêmes (ou une personne de votre entourage) votre enfant jusqu'au centre de vacances. Vous devez prévoir un horaire d'arrivée entre 10h et 16h et de départ compris entre 10h et 14h.

Transports collectifs en train ou en bus au départ de Marseille et de Paris



Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'organisation des voyages en collectif, nous vous informons qu'ils seront mis en place pour les enfants inscrits **avant le 1^{er} Mai**, et à condition que l'effectif des enfants soit d'un minimum de 10. Après cette date et/ou en cas d'effectif inférieur à 10, les familles devront s'organiser elles-mêmes en contactant la SNCF, ou en choisissant un autre mode de transport.

La direction se réserve le droit de choisir de remplacer l'usage du train par celui d'un autocar dès que l'effectif des inscrits et/ou les tarifs proposés le rendront plus intéressant.

Les prix et les horaires vous seront communiqués dès que possible.

A titre indicatif en 2024 :

- en juillet pour le voyage collectif au départ et à destination de Marseille, il a été plus favorable de choisir le transport en car. Le montant du trajet aller et retour s'élevait à 130€.
- en août pour le voyage collectif au départ et à destination de Paris, le train a été choisi. Le montant du trajet aller et retour était compris entre 75 et 112€.

Constitution du dossier

Aucun dossier incomplet ne sera enregistré.

La validation d'une inscription ne sera effective qu'à réception de tous les documents demandés.

1. Remplissez très soigneusement la fiche d'inscription **recto et verso**.

- ➔ Ecrire lisiblement.
- ➔ Ne pas oublier les différents numéros de téléphone, mail...
- ➔ Ne pas oublier **toutes les signatures, cases à cocher...**
- ➔ Joindre une photo **récente**.

2. Joignez le règlement de la pension pour l'inscription de l'enfant.

- ➔ Suivre les informations de la rubrique « modes de règlement ».
- ➔ Faire à part :
 - Un **chèque de 20 €** par famille,
 - Un **chèque de 80 €** par enfant (pour caution médicale).

Tous les courriers complets doivent être adressés à :



Association AJF – Le Temps des Vacances
Séjour Juillet **ou** Août
19 rue du Puy Chazel
63460 Jozerand

A réception du dossier, et après vérification, nous vous adresserons un message de confirmation ou d'indication de(s) pièce(s) manquante(s). Puis, dans un courrier ultérieur, vous recevrez diverses informations complémentaires telles que le fonctionnement du centre de vacances ou le trousseau à prévoir.

Fiche d'inscription 2025

☐ Juillet ☐ Août

NOM de l'enfant :

Prénom : Sexe :

Date de naissance :/...../..... Lieu :

PHOTO

RECENTE

Responsable légal de l'enfant

NOM et Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél Domicile :

Portable :

Adresse Mail :

Profession :

Tél Travail :

Autre responsable légal

NOM et Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél Domicile :

Portable :

Adresse Mail :

Profession :

Tél Travail :

Autre contact en cas d'urgence : Tel :

Situation de famille

- ☐ Enfant vivant avec ses deux parents
- ☐ Parents séparés sans procédure juridique
- ☐ Parents divorcés
- ☐ Parent célibataire
- ☐ Parent Veuf
- ☐ Enfant confié à l'ASE

Nombre d'enfants dans le foyer =
(y compris celui que vous inscrivez)

Remarques particulières sur l'enfant

- ☐ Handicap mental
- ☐ Allergie (*alimentaire ou autre*)
- ☐ Autre :
- ☐ Handicap moteur
- ☐ Pathologie chronique

Mode de transport souhaité

- ☐ par nos soins ou un tiers
- ☐ en train individuel
- ☐ en voyage collectif (Marseille)
- ☐ en voyage collectif (Paris)

Mode de règlement du séjour

- ☐ Je choisis de régler par chèque(s). Nombre de chèques joints : pour un montant total de :
- ☐ Je choisis de régler en chèques ANCV. Nombre de chèques joints : pour un montant total de :
- ☐ Je choisis de régler par virement(s) bancaire(s)

Date(s) choisie(s) pour le virement	Montant
1 -	
2 -	
3 -	
4 -	
5 -	

Si je choisis le mode de règlement par virement(s), je prends note que le dernier virement doit être obligatoirement effectué au plus tard 7 jours avant le début de séjour.

Aides Susceptibles de vous être accordées

Organismes	Nom de l'organisme	Informations (matricule, n° d'allocataire...)	Montant de l'aide
CAF			
Mairie			
CE			
Autre			

Autorisations parentales signées par le responsable légal de l'enfant

Je soussigné(e), (responsable légal) :

1	Certifie avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et des objectifs de la colonie.
2	Autorise tout médecin, en accord avec la direction de la colonie à faire pratiquer toute intervention chirurgicale, en cas d'urgence et hospitalisation, à subir tout traitement reconnu nécessaire. En cas d'hospitalisation, j'autorise toute personne désignée par la direction à prendre en charge mon enfant à la sortie de l'hôpital.
3	Accepte le fait que durant le séjour, l'enfant étant sous la responsabilité du directeur, les parents ou tuteurs ne peuvent pas le sortir du centre de vacances lors d'une éventuelle visite.
4	Dans le cas de parents séparés ou divorcés, m'engage à communiquer toutes les informations concernant ce séjour à l'autre parent.
5	Autorise mon enfant à être véhiculé depuis le centre de vacances, jusqu'aux différents lieux de promenades, pique-nique ou camping, chaque fois que cela sera nécessaire, par les soins de la direction ou de toute personne accréditée par elle.
6	Autorise mon enfant à participer aux différentes activités "sports nautiques" et baignade.
7	Accepte que mon enfant participe aux activités de découverte biblique proposées.

Photos

- ☐ autorise mon enfant à être pris en photo au cours du séjour, à figurer dans le fichier de la colonie permettant de faire une rétrospective, à figurer dans les albums photos et sur le site Web ou tout autre support édité par l'association.
- ☐ n'autorise pas

Coordonnées

- ☐ autorise l'association à communiquer mes coordonnées postales et téléphoniques aux participants du séjour de mon enfant sur un document permettant de garder le contact.
- ☐ n'autorise pas

Ecrire « lu et approuvé »

Date :

Signature du responsable légal :

Demandes d'attestation(s) Prière de ne remplir cette rubrique que si vous en avez réellement besoin.

- ☐ Une attestation de séjour (qui me sera envoyée une fois le séjour effectué)
- ☐ Une attestation de paiement (qui me sera envoyée une fois le séjour complètement réglé)
- ☐ Autre :

Comment avez-vous connu le Temps des Vacances ?

- ☐ Site internet ☐ Site MOOV HOLYDAYS ☐ Revue Pentecôte ☐ Autre :